



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Paris, le 5 octobre 2018

Déclaration préliminaire SNPES-PJJ/FSU – CGT PJJ

à la CAP «Recours» des Educateurs et Chefs de service éducatif

Madame La Présidente,

A l'occasion de cette CAP de recours, nous rappelons la nécessité d'une réforme statutaire ambitieuse à l'endroit de tous les personnels de la PJJ afin de reconnaître leur charge de travail, leur niveau d'expertise, leurs qualifications et leurs responsabilités.

En ce qui concerne la filière socio-éducative, nous rappelons que la PJJ a une spécificité et des missions propres (prise en charge pénale et civile des mineur.e.s) et que ses agents possèdent des compétences et une technicité particulières en lien avec les missions et l'organisation de notre administration. A ce titre, la reconnaissance statutaire doit correspondre à ce niveau de compétence et d'autonomie, d'autant plus que la formation des futurs éducateur.trice.s se fera avec un accès à bac+3. Cela correspond bien au «A type» des corps de la fonction publique d'Etat.

Rappelons aussi que l'accès au futur corps des «cadres éducatifs» se fera obligatoirement par un passage préalable par le corps des éducateur.trice.s, après la réussite d'un concours et enfin la validation d'une formation... Dès lors, nous sommes bien au-delà du bac+3!

Le projet proposé par la DPJJ en mai 2018 est un camouflet pour les agents qui sont nombreux à considérer cette réponse comme insuffisante eu égard à leur engagement professionnel et à leur technicité.

L'administration a avancé sa volonté de retravailler les missions et les règlements d'emploi, un travail nécessaire mais largement en-deça des attentes!

Une vraie réforme statutaire est le seul moyen de garantir un niveau de rémunération et de reconnaissance juste et acceptable pour assurer une qualité de travail à tous les agents de la filière éducative et d'encadrement. De même, la solution d'une revalorisation indemnitaire serait un pis-aller qui ne garantirait pas une réelle hausse des salaires et serait dépendant du bon vouloir des politiques comme on peut le voir avec le projet de réforme du cadre indemnitaire (RIFSEEP) qui vise à créer des primes individualisées et inégales.

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ rappellent leurs revendications communes:

- **L'intégration des RUE dans le premier grade de directeur de service,**
- **L'intégration dans le A type pour toute la filière éducative à la PJJ (éducateur.trice.s, CSE et ASS)**
- **Une amélioration des carrières des agents qui évite l'impasse statutaire prévue dans le projet de la DPJJ**
- **Une reconnaissance des missions et une amélioration des conditions de travail des agents**